



Vendredi 05 Mars 2021

Bonjour,

Voici quelques informations concernant les ateliers Danse (avec Myriam), Zumba et Piloxing :

Pour le règlement des activités, voici les décisions prises lors de la réunion du bureau du 02 mars 2021 :

Pour la Zumba et le Piloxing :

Les règlements du 1^{er} trimestre doivent avoir lieu le plus rapidement possible, pour les retardataires.

Le 2^{ème} trimestre ne sera pas facturé.

Si les cours peuvent avoir lieu comme prévu ci-dessus, le règlement devra avoir lieu pour le 3^{ème} trimestre.

Les personnes ayant réglé à l'année, un remboursement du 2^{ème} trimestre peut être demandé par mail à inscription@lagrangeaventure.fr **avant le 1^{er} Avril 2021.**

De préférence, nous pouvons également basculer ce remboursement en crédits pour les frais des activités de vos enfants, au centre de Loisirs.

Pour les personnes qui ne sont pas inscrites aux cours de zumba et/ou piloxing, et qui souhaitent participer les samedis matin, une carte de 5 séances peut être achetée, au prix de 16 Euros (soit 4 € le cours).

Elles sont à demander par mail.

Le règlement peut s'effectuer soit par virement, soit en déposant un chèque dans la boîte aux lettres de la grange aventure (519 Rue Jules Ferry (Entrée Mairie)), soit le samedi sur place.

La carte devra être présentée à chaque cours, afin que celle-ci soit pointée.

Ces cartes ne seront en aucun cas remboursées.

Pour la Danse :

Pour les groupes Maternelle, Primaire 1 et 2, Pré-Ados et Ados, le règlement du 1^{er} trimestre doit avoir lieu le plus rapidement possible pour les retardataires.

Le 2^{ème} trimestre ne sera pas facturé.

Si les cours peuvent avoir lieu comme prévu ci-dessus, le règlement du 3^{ème} trimestre devra avoir lieu.

Pour les personnes ayant réglé à l'année, un remboursement du 2^{ème} trimestre peut être demandé par mail à inscription@lagrangeaventure.fr **avant le 1^{er} Avril 2021.**

De préférence, nous pouvons également basculer ce remboursement en crédits pour les frais des activités de vos enfants au centre de Loisirs.

Pour le groupe Adultes, comme aucun cours n'a pu avoir lieu de mars à septembre 2020 et depuis le 27 octobre 2020, il a été décidé qu'aucune participation financière ne sera demandé pour la saison 2020/21.

Si des cours de danse peuvent avoir lieu avant le 1^{er} Juillet 2021, aucune facturation ne sera appliquée aux personnes inscrites depuis Septembre 2020.

Pour les personnes ayant déjà procédé à un règlement pour la saison 2020/21, un remboursement peut être demandé par mail à inscription@lagrangeaventure.fr **avant le 1^{er} Avril 2021.**

De préférence, nous pouvons également basculer ce remboursement en crédits pour les frais des activités de vos enfants au centre de Loisirs.

Le gala de danse dans la configuration habituelle semble compromis pour cette saison. Nous recherchons des solutions afin de faire un spectacle de danse en Juin 2021, si la situation sanitaire le permet.

L'équipe de l'association « La Grange Aventure » fait le maximum afin que les activités puissent reprendre.

Des protocoles sanitaires sont mis en place, merci de les respecter le plus strictement possible. Sans cela, les cours peuvent être tous suspendus.

Attention : les remboursements ou crédits seront effectués uniquement après demande de votre part, via l'adresse mail inscription@lagrangeaventure.fr **avant le 1^{er} Avril 2021**.

Sur ce mail, merci de préciser si vous souhaitez un remboursement, ou un crédit pour les activités du centre de loisirs.

Le remboursement se fera uniquement par virement (merci de joindre votre RIB à la demande).

Cordialement.

Mr AHUIR Nicolas
Président « La Grange Aventure »